

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 83

présenté par
M. Tardy et M. Philippe Gosselin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« informations »,

insérer le mot :

« strictement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut encadrer la transmission d'informations personnelles, afin de ne fournir que les informations réellement nécessaires aux calculs.